



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPA SELF

Plan de Protection
de l'Atmosphère
Saint-Étienne-
Loire-Forez

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA3) SAINT-ÉTIENNE - LOIRE-FOREZ (SELF)

20240215 | Comité de pilotage [COPIL 1]

| Salle État / 8^{ème} étage - Bâtiment Grüner

Ordre du jour | COPIL 1 PPA3 SELF

1. Actualités depuis approbation

- 1.1 Déclaration environnementale
- 1.2 Erratum/précisions annexe 1 plan d'actions
- 1.3 Rappel de Webinaire du 06/08/23 (Gouvernance et Plateforme collaborative)

2. Règlement intérieur

3. Point d'avancement des 5 commissions thématiques [CoT]

- 3.0 *Alimentation tableau de bord*
- 3.1 Agriculture [A]
- 3.2 Industrie-BTP [I]
- 3.3 Mobilité-Urbanisme [MU]
- 3.4 Résidentiel-Tertiaire [RT]
- 3.5 Transversal (dont communication) [Tc]

4. Focus particuliers d'avancement | présentation partenariales

- 4.1. Axe Tc - Volet Communication (élaboration d'un plan de communication)
 - 4.1.1 Communication interne/COPIL
 - 4.1.2 Communication externe dont grand public
- 4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »
- 4.3 Action MU 1.3.1 « Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA »
 - 4.3.1 Projet « Appels à territoires cyclables » | Lauréat
 - 4.3.2 Vélo en quartier accompagné de VSE
 - 4.3.3 Actualité du projet MOBI'LYSE
- 4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accompagnement »
 - 4.4.1 Fonds vert
 - 4.4.2 ZFE2-m
- 4.5 Action A 1.1.3 « Former les formateurs des agriculteurs sur les enjeux qualité de l'air ». Appel à Manifestation d'Intérêt régional [AMI]
- 4.6 Action RT 1.1 « Interdire l'installation et l'usage de certains appareils de chauffage au bois non performant ». Point après consultation publique

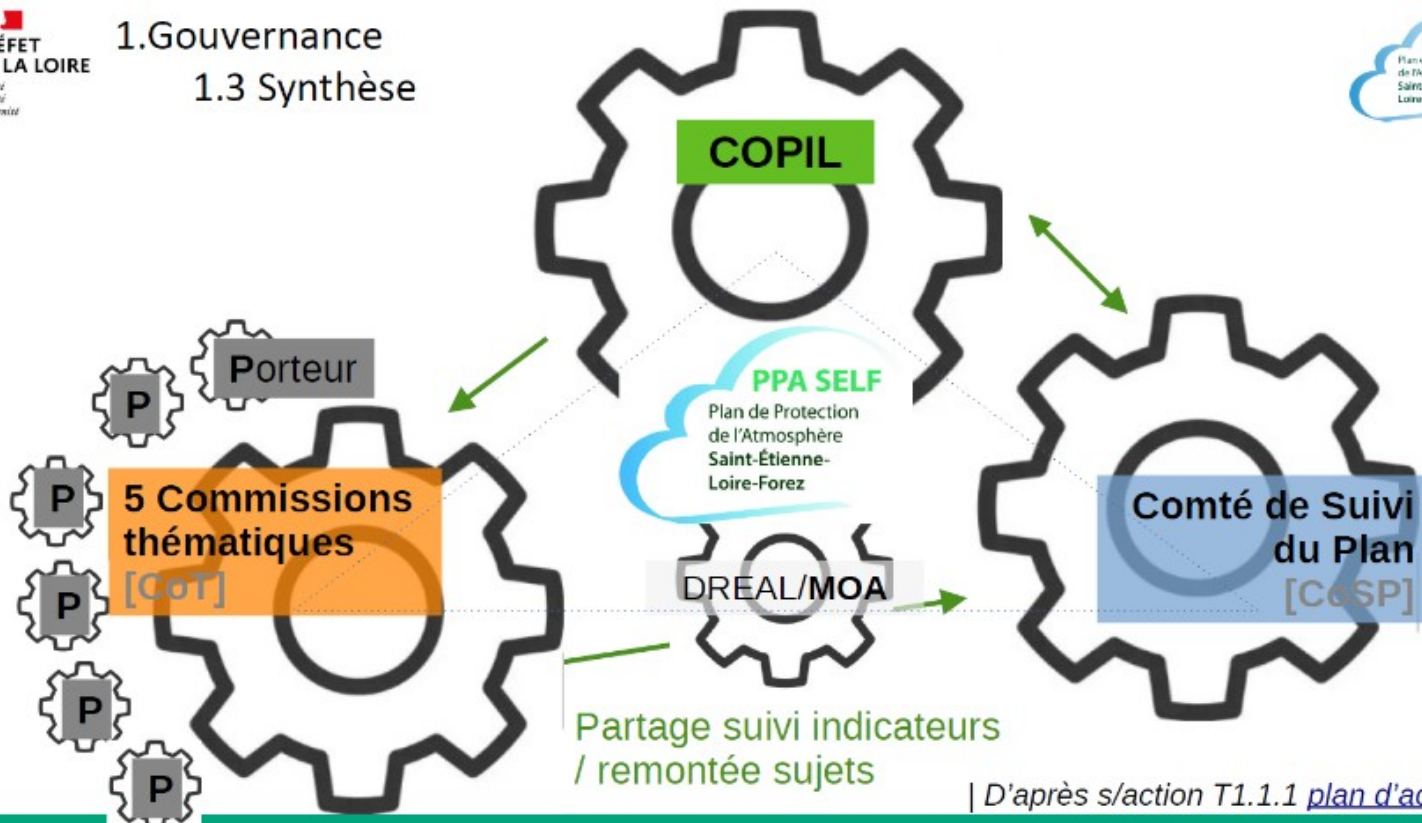
5. Questions diverses Actualité ADEME / financements et réseaux.

6. Conclusion-Synthèse



Introduction

1. Gouvernance 1.3 Synthèse



| D'après s/action T1.1.1 [plan d'actions](#) |

1. Actualités depuis approbation

1.1 Déclaration environnementale à l'IGEDD

Obligation post-approbation / L. 129 CE :

Une déclaration résumant :

- la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L.122-6 et des consultations auxquelles il a été procédé ;

- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;

- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.

→ reprise des consultations et traçabilité des réponses apportées [consultation préalable, organes délibérations, AE, enquête publique, CODERST].

Transmission juin 2023 à l'Autorité Env. / IGEDD et rendue publique par publication sur SIDE.

Demande à l'IGEDD de faire parvenir les retours sur cette Déclaration → **Pas de retour** à date.

1. Arrêté préfectoral d'approbation

- [Télécharger Arrêté préfectoral n° DREAL 2023-085 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère " Saint-Étienne - Loire-Foréz " \(PPA3 SELF\) ↓](#)

PDF - 3,44 Mb - 16/06/2023

- [Déclaration environnementale :](#)

[Télécharger 232621 UID42-43-EAR-23-199_Déclaration environnementale vs ↓](#)

PDF - 2,45 Mb - 08/11/2023



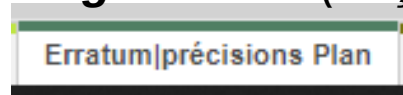
Total de 8 retours relatifs à 5 actions des axes [I], [Tc] et [MU] par Atmo, SEM, DDT et FBTP.

→ non substantiels au titre de l'économie générale du plan :
erreurs matériels, confirmations de contenu, précision de portage.

NB : fédération BTP refusant d'être porteuse des s/actions I3.1.3 et I4.1.1.

Osiose* : parti-pris de ne pas modifier les Défis du Plan dans sa version approuvée, présents dans le tableau de bord,

mais récapitulés au sein d'un onglet dédié (traçabilité et transparence) :



*Plateforme Collaborative > Tableau de suivi > onglet « Erratum/ précisions Plan »
(protégé MOA)

1.3 Webinaire du 08/06/2023 / → Gouvernance et Plateforme collaborative



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes



Lancement
des travaux partenariaux
Gouvernance | Plateforme collaborative
Compte rendu de webinaire¹ du 8 juin 2023

Table des matières

- 1. Participants et excusés..... 2
 - 1.1 Étaient présents : 21 personnes..... 2
 - 1.2 Étaient excusés..... 2
- 2. Ordre du jour..... 3
- 3. Synthèse des propos..... 3
 - 3.1 Propos introductif..... 3
 - 3.2 Nouvelle gouvernance (point 1)..... 4
 - 3.2.1 Présentation..... 4
 - 3.2.1.1 Une gouvernance nouvelle au cadre formalisé..... 4
 - 3.2.1.2 Instances et leur organisation..... 4
 - Positionnement de la DREAL..... 4
 - 5 Commissions Thématiques [CoT]..... 4
 - Comité de Pilotage [COPIL] et Comité de Suivi du Plan [CoSP]..... 5
 - 3.2.1.3 Synthèse..... 5
 - 3.2.1.4 Rétroplanning annuel type..... 5
 - 3.2.2 Temps d'échanges..... 6
- 3.3 Plateforme collaborative du plan (point 2)..... 6
 - 3.3.1 Présentation..... 6
 - 3.3.1.1 Pourquoi une plateforme collaborative ?..... 6
 - 3.3.1.2 Accès..... 7
 - 3.3.1.3 Architecture..... 7
 - 3.3.1.4 Un potentiel collaboratif (fonctionnalités à l'usage)..... 8
 - 3.3.1.5 Tableau de bord..... 8
 - 3.3.2 Temps d'échanges..... 8

- 4 – Conclusion..... 9
- ANNEXE 1 : listes des membres du COPIL
- ANNEXE 2 : Courriels d'invitation du 17/05/2023 et de transmission du support de présentation le 06/06/2023
- ANNEXE 3 : Courrier de Monsieur le préfet de la Loire du 12/05/2023
- ANNEXE 4 : Sommaire du tableau de bord de la plateforme collaborative
- ANNEXE 5 : Répartition des contributions par acteur à la mise en œuvre du Plan.

¹ l'intégralité de la vidéo du webinaire est consultable à l'adresse suivante:
https://dreal-ara.zoom.us/j/94VYtBzITF59h12vVlnZgGKO85ZP20uice-PthwpDitm?pwd=1b010mgKfGarrqq7_ugG0DhMYnWlmdmK1stactTime=1686209695000&pwd=CV6EqLCS07B5A031fC5y_5ag-qt3ha5s

Invitation : membres du COPIL

Objets :

1/ lancement de la **nouvelle « Gouvernance de l'air »** avec ses 3 types d'instances (action T 1.1.1.)

→ responsabilités partenariales/courrier préfectoral mai 2023

2/ Finalisation **plateforme collaborative** dont tableau de bord

→ CR sous plateforme, diffusé par courriel 16/06/2023.

→ Ouverture des droits d'accès à l'ensemble des membres

Vidéo en replay/plateforme

1.3 Webinaire du 08/06/2023 / → suites et bilan

* Plateforme opérationnelle

* État sur les instances de la gouvernance fin 2023 / prévi. 2024 à la MOA :

Instance	sem2/2023	sem1/2024
COPIL	SO	15/02/2024
CoSP	→	15/01/2024
CoT [A]	-	A définir
' ' [RT]	-	Début avril
' ' [MU]	-	Début avril
' ' [Tc]	23/11/2024	12/04/2024
' ' [I]	23/11/2024	12/04/2024



Source : support de présentation à la visioconférence du 08/06/2023.

Cadencement annuel des instances

2. Règlement intérieur



2. Règlement intérieur

Règlement intérieur

de la gouvernance du PPA3 SELF



Projet présenté :

- en **CoT** « Industrie-BTP » et « Transversal-Communication »(11/2023) ;
- en **CoSP** (01/2024).

Après invitation préalable des membres du 3^{ème} plan de protection de l'Atmosphère « Saint-Etienne -Loire-Forez » (PPA3 SELF) à faire part de leurs observations,
le présent règlement intérieur de la gouvernance du plan est validé
à l'issue du Comité de Pilotage du 15/02/2024.

Table des matières

Préambule au règlement intérieur de la gouvernance du PPA3 SELF.....	2
P1 Rappels réglementaires et principaux documents associés.....	2
P2 Eléments de contexte.....	2
Article 1 ^{er} : Objet du règlement intérieur.....	4
Article 2 : Organisation de la gouvernance.....	4
Article 2.1 Cadre approuvé de la gouvernance.....	4
Article 2.2 Mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance.....	4
Article 3 : Fonctionnement de la gouvernance.....	5
Article 4 : Circulation et diffusion de l'information.....	6
Annexe 1	7
Organisation de la gouvernance de l'air.....	7
-sous-actions T 1.1.1 à T 1.1.3 du plan d'actions du PPA 3 SELF approuvé.....	7
Annexe 2	9
Schéma de synthèse de la gouvernance du PPA 3 SELF.....	9
Annexe 3	10
Planning annuel type.....	10
Annexe 4.....	11
Découpage et coprésidence des Commissions Thématiques [CoT].....	11
Annexe 5	12
Répartition des contributions par acteur à la mise en œuvre du Plan.....	12

→ 1 modification Annexe 4

→ Axe Tc / pilotage [SEM → MOA]

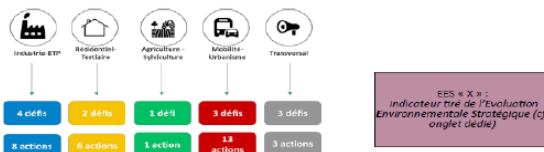
cf. PJ à courriel d'invitation du 07/02/2024
+ plateforme Osmose
+ version papier

2. Règlement intérieur

2.1 Annexe 5

Annexe 5

Répartition des contributions par acteur à la mise en œuvre du Plan



Liste des acteurs du PPA3 SELF	Porteur	Partenaire	Chargé de Collecte
ADEME		MU2.1.1	
		MU2.2.1	
		MU2.4.2	
		I2.1	
		T2.1.4	
ALEC42		MU1.4.1 (par délégation de l'AOM)	MU1.4.1
		MU1.4.2 (par délégation de l'AOM)	MU1.4.2
		MU1.4.3 (par délégation de l'AOM)	MU1.4.3
		MU2.2.1	
		RT1.2.1	
		RT1.3	
		RT1.4.1	
		RT1.5.1	RT1.5.1
		RT1.5.2	RT1.5.2
		I2.4.4	I2.4.4
	I3.2	I3.2	
		T2.1.1	
		T2.1.3	T2.1.3
		T3.1.4	
		T2.1.4	
ALSAPÉ	I3.1.2	I2.3	I2.3
		T2.1.4	I3.1.2
AMF42		T2.1.3	
		T3.1.4	
		T2.1.4	
ANAH		RT1.5.3	
		T2.1.4	
		MU1.1	

Suite à reprises du plan d'actions par :

1/ PJ au courrier préfectoral du 23/05/2023

Service de l'Action Territoriale

Saint-Étienne, le 12 MAI 2023

Le Préfet de la Loire
à
Destinataires in fine

OBJET : Approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA 3) Saint-Etienne - Loire Forez (SELF)







REF : Articles L. 222-4 à L. 222-7 et R. 222-13 à D. 222-36-1 du code de l'environnement

P.L. : 1/ Arrêté préfectoral n° DREAL 2023-085 du 4 avril 2023 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère "Saint-Etienne - Loire Forez" (PPA3 SELF) 2 et 3/ Compte rendu des COTECH et COPIL des 14 et 28 mars 2023

4/ Répartition des contributions par acteur à la mise en œuvre du PPA3 SELF (portage ; partenariat ; collecte)

5/ Document de "synthèse pour le grand public" du PPA3 SELF.

2/ onglet du tableau de bord de la plateforme collaborative Osmose

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF	Coprésidence de la Commission Thématique	
	Pilote	Copilotage de l'Etat
Mobilité-Urbanisme	 SAINT-ÉTIENNE la métropole	 PRÉFET DE LA LOIRE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>
Industrie-BTP	 	Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UiD 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Résidentiel-Tertiaire	 SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Agriculture-Sylviculture		
Transversal dont communication	Maîtrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	

/ Échanges avant approbation /

3. Point d'avancement des commissions thématiques [CoT]

→ Objet : « *synthèse générale et difficultés rencontrées par axe/secteur du plan* ».

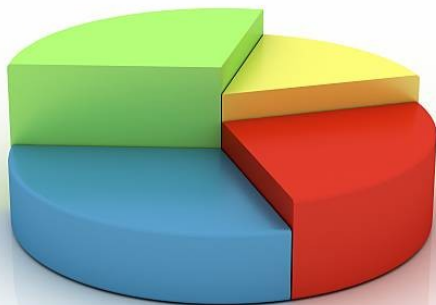
Secteurs/axes → Commissions thématiques [CoT]	Actions	Sous-Actions	Indicateurs
5	31	86	186

3.0 Alimentation Tableau de Bord / précisions d'usage

3. Suivi axe Agriculture	4. Suivi axe Industrie-BTP	5. Suivi axe Mobilité-Urbanisme	6. Suivi axe Résidentiel-tertia	7. Suivi axe Transversal
--------------------------	----------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------

1/ Indicateur macro

= minimum → État d'avancement



Extrait de l'annexe 1 de la version approuvée

N°Action	Date mise à jour	Initial du responsable de mise à jour	Etat	
I1. Améliorer la connaissance des ér				
I1.1				Amélio
I1.1.1	25/10/2023	CD	<ul style="list-style-type: none"> En cours de définition En cours de réalisation Action terminée Action posant problème Action non engagée 	Amélio
I1.1.2	25/10/2023	CD		Amélio des pa
I2. Réduire les émissions des installations i				

Pour reportages (D/R/N) macros → réactivité pour **valorisation des efforts à l'avancement**

3.0 Alimentation Tableau de Bord / précisions d'usage

4. Suivi axe Industrie-BTP

5. Suivi axe Mobilité-Urbanisme

6. Suivi axe Résidentiel-tertiaire

7. Suivi axe Transversal

8. Suivi des indicateurs de l'E

9. Etat d'avancement

1/ Indicateur macro → synthèse « prête à insérer/utiliser » / onglet 9

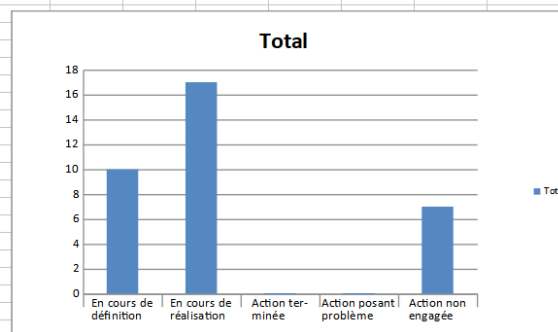
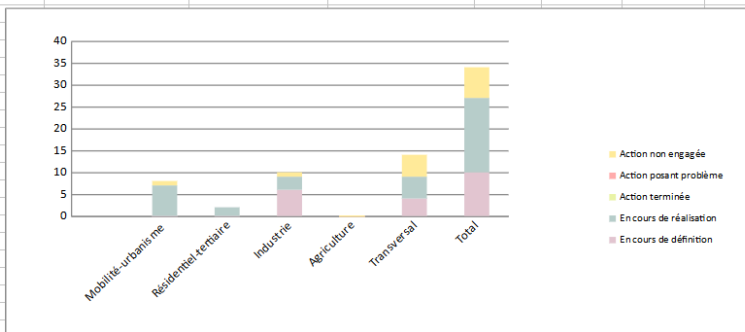
PPA Saint-Etienne-Loire-Forez

Version : 04/04/23

Etat d'avancement des 5 Axes

Attention, ce tableau se met à jour dès qu'on met à jour les colonnes d'état d'avancement des onglets 3 à 7 (l'onglet 8 relatif à l'EES est traité distinctement).

	Mobilité-urbanisme	Résidentiel-tertiaire	Industrie	Agriculture	Transversal	Total
En cours de définition	0	0	6	0	4	10
En cours de réalisation	7	2	3	0	5	17
Action terminée	0	0	0	0	0	0
Action posant problème	0	0	0	0	0	0
Action non engagée	1	0	1	0	5	7



3.0 Alimentation Tableau de Bord / précisions d'usage

3. Suivi axe Agriculture	4. Suivi axe Industrie-BTP	5. Suivi axe Mobilité-Urbanisme	6. Suivi axe Résidentiel-tertia	7. Suivi axe Transversal
--------------------------	----------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------

2/ Ajout d'une colonne suite à [CoSP] du 15/01/2024

→ rapportage des interdépendances partenariales posant difficultés pour mise en œuvre d'actions → matériau pour les CoT ; voire proposition arbitrage CoSP.

2024 Résultats	2024 Remarques / observations Du porteur de l'action	Commentaires des partenaires (hors porteurs) concourant à la mise en oeuvre de l'action
A alimenter <i>(cf. calendrier de la sous-action)</i>		
A alimenter <i>(cf. calendrier de la sous-action)</i>		



3.1 Agriculture [A]

Éléments du tableau de bord commenté par le Pilote de la Commission thématique et son copilote

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF		Coprésidence de la Commission Thématique	
Mobilité-Urbanisme	SAINT-ÉTIENNE la métropole	PRÉFET DE LA LOIRE	Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UID 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Industrie-BTP	Alsape	SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Résidentiel-Tertiaire	SAINT-ÉTIENNE la métropole	SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Agriculture-Sylviculture	DRACLES ET TERRITOIRES	SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Transversal dont communication	Maitrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	SAINT-ÉTIENNE la métropole	

Nombre de sous actions	Nombre d'indicateurs
7	18

3.1 Agriculture [A]

A1. Améliorer les connaissances relatives aux émissions territoriales des secteurs agricoles et forestiers

**A1.1 Amélioration des connaissances, sensibilisation et formation dans le milieu agricole*

A1.1.1 Mettre en place un groupe pour mieux comprendre les émissions agricoles et partager leur suivi

Non réuni

A1.1.2 Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux « Qualité de l'air » et à la possibilité d'agir de façon bénéfique

Difficile de mobiliser les agriculteurs seulement sur ce sujet lors d'une formation. Mais possibilité de l'intégrer dans des formations (par exemple sur les engrais de ferme)

A1.1.3 Former les Formateurs des Agriculteurs sur les enjeux qualité de l'air

3.1 Agriculture [A]

A1.1.4 Sensibiliser les agriculteurs aux solutions alternatives aux brûlages des déchets verts et aux règles de la pratique de l'écobuage

Journées techniques gestion des Haies
Suivi de plateformes de déchets verts

A1.1.5 Établir un catalogue de bonnes pratiques par espèce sur la base de document existant

Contenu à créer nécessitant clarification

A1.1.6 Communiquer sur le catalogue et promouvoir les expériences locales de mise en œuvre de ces bonnes pratiques

A1.1.7 Intégrer dans les diagnostics environnementaux existants un volet sur les leviers favorables à la réduction des émissions d'ammoniac dans l'air

Volet existant dans les diagnostics Carbone



3.2 Industrie - BTP [I]

Éléments du tableau de bord commenté par le Pilote de la Commission thématique et son copilote

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF	Coprésidence de la Commission Thématique	
Mobilité-Urbanisme	Pilote SAINT-ÉTIENNE la métropole	Copilotage de l'Etat PRÉFET DE LA LOIRE Liberté Égalité Fraternité Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UID 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Industrie-BTP	Alsape SCL LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE	
Résidentiel-Tertiaire	SAINT-ÉTIENNE la métropole DREAL DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT DE LA LOIRE	
Agriculture-Sylviculture		
Transversal dont communication	Maîtrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	

Nombre de sous actions	Nombre d'indicateurs
21	43

- Action I.1 « améliorer la connaissance des émissions industrielles »
- Action I.2 « Réduire les émissions des installations industrielles et de combustion »
- Action I.3 « faciliter par la sensibilisation et l'accompagnement la réduction des émissions des acteurs économiques »
- Action I.4 « Accompagner les activités du BTP dans la réduction de leurs émissions »

- **Action I.1 :** (1) sensibilisation des déclarants GEREP non soumis sur le thème AIR à la déclaration des émissions atmosphériques : 20 industriels engagés ;

(2) contrôles inopinés « Air » discriminant les PM10 des PM2,5 (8 à 10 sites émetteurs de particules chaque année à compter de 2024)

- **Action I.2 :** Industrie :

(1) Préparation de webinaires « les dirigeants de sites IED parlent aux sites non soumis à l'obligation de mise en œuvre des meilleures techniques disponibles ;

(2) Substitution d'installations fuel/gaz par installations Electricité/Gaz (1 site) ;

(3) Application des valeurs basses MTD aux installations nouvelles, modifiées ou néo-soumises (3 sites réglementés en 2024)

Combustion : cf présentation par Maëliiss GARCIA .../...

- **Action I.4 :**

Arrêtés travaux de traitement des sites et sols pollués : Prescriptions particulières pour la maîtrise des émissions diffuses de poussières dans les arrêtés encadrant des travaux d'excavation

Enquête sur les installations de combustion

Action : I2. Réduire les émissions des installations industrielles et de combustion

- Renforcer le suivi des émissions de particules et/ou de NOx des installations de combustion existantes
- Réduire les émissions de NOx des installations de combustion fonctionnant au gaz naturel
- Limiter l'utilisation de fioul comme combustible pour les installations existantes

- 29 janvier au 29 mars 2024 -

Objet : *Recensement des installations de combustion pour identifier les ICPE et s'assurer du respect de la réglementation (arrêté du 03/08/2018) notamment ce qui concerne les rejets atmosphériques.*

Méthode : *une enquête auprès de collèges, lycées, EHPAD et certains établissements tertiaires.*

Maëliiss Garcia, stagiaire (Prépa Talents IRA de Lyon)

Enquête sur les installations de combustion

Avancement de l'action :

- Lettre du préfet de la Loire au conseil départemental de la Loire et au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour leur information sur cette action
- Identification des exploitants de chaufferies déjà connues (61) au titre des ICPE - demande de transmission de leurs derniers rapports d'analyses des rejets atmosphériques- examen des rapports reçus pour vérification de la conformité
- Préparation et diffusion d'un questionnaire d'enquête aux installations non déclarées (178)
- Attente de réponses, relances ...

Difficultés : problème pour identifier le bon contact, complexité du sujet pour les interlocuteurs, faible réactivité des exploitants déjà connus, complexité de l'arrêté du 03/08/2018

Perspectives : régularisation des sites à déclarer, actions correctives sur les sites non-conformes, suivre sur la durée les polluants émis

Maëliiss Garcia, stagiaire (Prépa Talents IRA de Lyon)

En positif

- *Bonne disponibilité des exploitants pour le volet « améliorer la connaissance des émissions industrielles »*
- *Quelques projets phares alliant décarbonation et protection de l'atmosphère*
- *Opportunité d'un stage pour mieux connaître les émissions atmosphériques des installations de combustion des sites « tertiaire » publics et privés (en qualité et quantité) et vérifier le respect des valeurs limites réglementaires*

A améliorer pour avancer

- *Intégration des fédérations du secteur BTP dans le Comité Thématique pour échange sur actions et outils de sensibilisation*
- *Travail inter-Comité thématique à planifier pour mettre en œuvre des actions simples et efficaces*

3.3 Mobilité – Urbanisme [MU]

Éléments du tableau de bord commenté par le Pilote de la Commission thématique et son copilote

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF	Coprésidence de la Commission Thématique	
Mobilité-Urbanisme	Pilote SAINT-ÉTIENNE la métropole	Copilotage de l'Etat PRÉFET DE LA LOIRE Liberté Égalité Fraternité Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UID 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Industrie-BTP	Alsape SCL LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE	
Résidentiel-Tertiaire	SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Agriculture-Sylviculture	DRAAF DIRECTIONS & TERRITOIRES DÉPARTEMENTAUX POUR LA LOIRE	
Transversal dont communication	Maîtrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	

Nombre de sous actions	Nombre d'indicateurs
30	76

3.3 Mobilité – Urbanisme [MU]

La 1^{ère} commission thématique est prévue la **première quinzaine d'avril 2024**

A ce jour 11 sous actions sont déjà renseignées, les autres le seront dans les semaines à venir avant la commission.

Difficultés : *craintes sur les cofinancements de l'ADEME pour les fonds air véhicules. Actuellement ces fonds sont suspendus.*

	Mobilité-urbanisme
En cours de définition	1
En cours de réalisation	9
Action terminée	0
Action posant problème	0
Action non engagée	1
→ <i>Point global indicateurs</i>	11 / 30



3.4 Résidentiel – Tertiaire [RT]

Éléments du tableau de bord commenté par le Pilote de la Commission thématique et son copilote

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF	Coprésidence de la Commission Thématique	
Mobilité-Urbanisme	Pilote SAINT-ÉTIENNE la métropole	Copilotage de l'Etat PRÉFET DE LA LOIRE Liberté Égalité Fraternité Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UID 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Industrie-BTP	Alsape SCL LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE	
Résidentiel-Tertiaire	SAINT-ÉTIENNE la métropole DREAL MAIRIE DE SAINT-ETIENNE	
Agriculture-Sylviculture	DRAAF DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT	
Transversal dont communication	Maîtrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	

Nombre de sous actions	Nombre d'indicateurs
14	30






La 1ère commission thématique est prévue la première quinzaine d'avril 2024

A ce jour 7 sous actions sont déjà renseignées, les autres le seront dans les semaines à venir avant la commission

	Résidentiel - Tertiaire
En cours de définition	2
En cours de réalisation	5
Action terminée	0
Action posant problème	0
Action non engagée	0
→ <i>Point global indicateurs</i>	7 / 14



3.5 Transversal (dont communication) [Tc]

Commission Thématique selon les axes du plan d'actions du PPA3 SELF	Coprésidence de la Commission Thématique	
Mobilité-Urbanisme	Pilote  SAINT-ÉTIENNE la métropole	Copilotage de l'Etat  PRÉFET DE LA LOIRE Liberté Égalité Fraternité
Industrie-BTP	 ALSAPÉ Agence régionale de l'air et de l'atmosphère	Sous la responsabilité du préfet de département : <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) - unité interdépartementale Loire Haute-Loire (UID 42-43). - Direction départementale des territoires de la Loire (DDT42) - Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) - Service communication de la préfecture de la Loire.
Résidentiel-Tertiaire	 SAINT-ÉTIENNE la métropole	
Agriculture-Sylviculture	 DIRECTIONS RÉGIONALES à TERRITOIRES COMPÉTITIFS POUR LA LOIRE	
Transversal dont communication	Maîtrise d'ouvrage du PPA3 SELF - DREAL -	

Éléments du tableau de bord commenté par le Pilote de la Commission thématique et son copilote

Nombre de sous actions	Nombre d'indicateurs
14	19

3.5 Transversal (dont communication) [Tc]

	Transversal
En cours de définition	3
En cours de réalisation	5
Action terminée	0
Action posant problème	0
Action non engagée	6

4. Focus particuliers d'avancement | présentation partenariales

4.1. Axe Tc - Volet Communication (élaboration d'un plan de communication)

→ 4.1.1 Communication interne/COFIL

→ 4.1.2 Communication externe dont grand public

4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »

Défi T1. Piloter, organiser, évaluer le PPA = gouvernance de l'air 3 « en cours de réalisation » ;

→ 1 « non engagée » : Permettre des gains à l'émission complémentaires en ammoniac [DDT 42, CA]



En cours de définition	3
En cours de réalisation	5
Action terminée	0
Action posant problème	0
Action non engagée	6

3.5 Transversal (dont communication) [Tc]



Défi T2. Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur la qualité de l'air 1 « *encours de réalisation* » ; 2 « *encours de définition* »

→ 3 « *non engagée* » :

Renforcer la politique de communication globale "qualité de l'air" sur le territoire du PPA	EPCI
Sensibiliser les écoliers, collégiens et lycées à la qualité de l'air	EPCI
Former les élus sur la qualité de l'air	DDT42

Défi T3. Interdire le brûlage des déchets verts 2 « *encours de réalisation* »

→ 2 « *non engagée* »

Sensibiliser les agriculteurs aux solutions alternatives aux brûlages des déchets verts et aux règles de la pratique d'écobuage	Chambre d'agriculture
Favoriser la mise en place de contrôles sur le respect de l'interdiction de brûlage des déchets verts	DDT

4. Focus particuliers d'avancement | présentations partenariales

4.1 Axe Tc – Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

4.1.1 Communication interne aux membres du PPA3 SELF

Synthèse pour l'exercice 2023 - MOA

Thème	Nombre de communications transmises
Axe Agriculture	5
Axe Industrie-BTP	1
Axe Mobilité-Urbanisme	20
Axe Résidentiel-Tertiaire	3
Axe Transversal	8
Impliquant tous les axes du Plan d'actions	15
TOTAL	52
DONT	
Envois aux collectivités (EPCI et communes)	17
Envois relatifs à des sources de financement mobilisables (AAP/fonds de relance/AMI...)	10

4.1 Axe Tc – Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

4.1.2 Communication externe dont grand public

/ Site internet de l'État [700 consultations en 2013]



Accueil > Actions de l'État > Environnement > Air > Plan de Protection de l'Atmosphère Saint-Etienne-Loire-Forez PPA3 SELF

Plan de Protection de l'Atmosphère Saint-Etienne - Loire-Forez | PPA3 SELF

Mis à jour le 06/10/2023



Plan de Protection de l'Atmosphère Saint-Etienne - Loire-Forez | PPA3 SELF

Avant-propos de Monsieur le Préfet de la Loire (04/04/2023)

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu prioritaire non seulement pour la santé humaine, mais aussi, et ce l'oublie trop souvent, pour la préservation de la biodiversité sensible aux effets des activités anthropiques. Les experts de santé publique s'accordent pour considérer la pollution atmosphérique comme responsable, chaque année en France, de la mort prématurée de plus de 40 000 personnes. Les habitants des agglomérations sont particulièrement concernés du fait de la concentration de population, mais aussi les personnes plus éloignées des centres urbains par l'exposition d'activités qui influencent la qualité de l'air.

Aussi, l'outil réglementaire « Plan de Protection de l'Atmosphère » (PPA) prend tout son sens sur une grande moitié Sud du département de la Loire : si les deux premières éditions ne s'appliquaient que sur l'agglomération stéphanoise, notamment du fait de contentieux ouverts et nationaux, porteurs d'ingénieries fortes à agir rapidement et efficacement, sa révision s'est attachée à définir un périmètre à la fois pertinent en termes de sensibilité et pragmatique quant aux objectifs particuliers qu'il est proposé de viser.

Le territoire concernera donc SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ et LOIRE-FORÉZ Agglomération, en associant la communauté de communes FOREZ-EI. Ce territoire PPA comprend désormais 140 communes, contre 55 précédemment ; il couvre ainsi un bassin de plus de 500 000 habitants. L'ensemble des secteurs émetteurs potentiels de polluants à l'atmosphère sera mis à contribution pour relever le défi de la Qualité de l'Air.

La construction du plan d'actions de ce PPA3 « SAINT-ÉTIENNE LOIRE-FORÉZ » a fait l'objet d'un travail partenarial entre services de l'État, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et représentants des mondes professionnels et associatifs. Il en résulte une ambition forte : atteindre dès 2027 les objectifs de réduction d'émissions affectés au Plan national de Réduction des Émissions de Polluants à l'Atmosphère (PREPA).

La mobilité en constitue un enjeu majeur, tout autant que le secteur résidentiel et les activités professionnelles. À ce titre, le monde agricole s'est associé pour la première fois à l'effort collectif dans la définition d'actions portées de progrès techniques et de comportements vertueux.

La mobilisation de chacun, avec le soutien et le relais des collectivités du territoire du PPA3 SELF est la clé de la réussite pour l'atteinte de ses objectifs ambitieux. Un accord fort du plan est porté sur sa gouvernance, les modalités de collecte et partage des informations - notamment sur les financements disponibles -, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques et recommandations à l'ensemble des parties prenantes.

Ce sujet étant l'affaire de tous, ce nouveau plan, aux actions diversifiées et à l'ensemble renforcé, se doit d'être sur les années 2023-2027 un accélérateur de l'amélioration de la Qualité de l'Air !

0. Phases de consultation

- Concertation Préalable :
- [Télécharger Rapport d'évaluation du PPA 2](#) ↓
PDF - 3,39 Mb - 16/06/2023
- [Déclaration d'intention relative aux modalités de concertation préalable](#) ↗
- [Ouverture de la concertation publique](#) ↗
- [Bilan de la concertation préalable ouverte du 28 juin au 26 juillet 2021](#) ↗
- [Consultations des organes délibérants et au titre du Plan Chauffage Bois](#) ↗ Internet DREAL AURA
- [Évaluation environnementale : avis de l'autorité environnementale](#) ↗ (PDF)
- Enquête publique
 - [Ouverture de l'enquête publique](#) ↗
 - [Rapport et conclusions de la commission d'enquête publique](#) ↗

1. Arrêté préfectoral d'approbation

- [Télécharger Arrêté préfectoral n° DREAL 2023-085 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère "Saint-Etienne-Loire-Forez" \(PPA3 SELF\)](#) ↓
PDF - 3,44 Mb - 16/06/2023
- Déclaration environnementale :
• [Télécharger 232621 UID42-43-EAR-23-199 Déclaration environnementale vs](#) ↓
PDF - 2,45 Mb - 08/11/2023

2. Dossier du PPA3 SELF [2023-2027]

- [Télécharger Sommaire](#) ↓
PDF - 0,39 Mb - 16/06/2023
- Documents principaux
 - [Télécharger Résumé non technique du PPA3 SELF](#) ↓
PDF - 0,57 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Rapport de présentation du PPA3 SELF](#) ↓
PDF - 8,75 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Annexe 1 | Plan d'actions détaillé](#) ↓
PDF - 1,75 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Annexe 2 | Évaluation environnementale](#) ↓
PDF - 3,48 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Annexe 3 | Résumé non technique de l'évaluation environnementale](#) ↓
PDF - 3,38 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Annexe 4 | Modélisation du PPA3 SELF à échéance 2027](#) ↓
PDF - 5,50 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Annexe 5 | Dispositif réglementaire de gestion des pics de pollution](#) ↓
PDF - 9,70 Mb - 16/06/2023

3. Dispositifs financiers

- Synthèse financière au 25/03/2022 :
- [Télécharger 2022](#) ↓
PDF - 4,14 Mb - 16/06/2023
- Appel à projets Mission Air 2023 | DREAL AuRA :
- [Télécharger 230704 AAP MissionAir_CP](#) ↓
PDF - 0,43 Mb - 11/07/2023
- [Télécharger 230704_ReglementCC_StEtienne](#) ↓
PDF - 0,48 Mb - 11/07/2023
- [Liste des lauréats de l'Appel à projets Mission Air/DREAL AuRA 2023](#)

4. Suivi du PPA3 SELF

- 1/ Compte-rendus des instances de la gouvernance du Plan :
 - [Télécharger Compte rendu du 25 mars 2022](#) ↓
PDF - 2,92 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Compte rendu du 14 mars 2023](#) ↓
PDF - 0,48 Mb - 16/06/2023
 - [Télécharger Compte rendu du 28 mars 2023](#) ↓
PDF - 0,65 Mb - 16/06/2023
- 2/ Plateforme collaborative de suivi du Plan "MTECT DREAL ARA PPA Saint-Etienne-L projet OSMOSE dédié (accès restreint aux acteurs identifiés)

5. Supports de communication et liens

- [Télécharger Dossier de presse - Approbation du PPA3 SELF](#) ↓
PDF - 0,84 Mb - 16/06/2023
- [Télécharger Synthèse du PPA3 SELF à l'attention du grand public](#) ↓
PDF - 3,50 Mb - 16/06/2023
- Les Flash infos « Causons d'ozone ! » ↗ (Le Plan Régional Ozone)
- 14 octobre 2023 - Journée nationale de la qualité de l'air
- [Pollution à l'ozone - dossier de communication - Stratégie Eau Air Sol](#)
- [vidéo de 2minutes pour découvrir la formation de l'ozone et son impact sur notre sé l'environnement](#)

6. Ressources

6.1 Pour aller plus loin...

- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques 2025 : [Site du Ministère de la transition écologique](#). ↗
- Des informations sur d'autres aides financières disponibles peuvent être trouvées sur :
 - Site de l'[ADEME en Auvergne Rhône-Alpes](#) ↗
 - Pour les collectivités territoriales, <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
 - Pour les entreprises, <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>
- Plan Régional Ozone : site de la [DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#) ↗ ; cf. ["Causons d'ozone"](#) ↗ qui propose un focus particulier sur les liens entre l'ozone et la santé.
- Association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, avec notamment les pages ["les bons gestes"](#), ["services citoyens"](#) et la rubrique ["Agriculture"](#)

6.2 Pour aller encore plus loin...

- **Parcours de formation dédiés en e-learning :**
 - [Parcours citoyen](#) ↗ de 20 minutes pour connaître, comprendre et agir
 - [Parcours jeunes](#) ↗ (à partir de 14 ans) pour comprendre les enjeux de la qualité de l'air
 - [Parcours professionnels de santé](#) ↗ pour se professionnaliser pour les métiers de la santé
 - [Parcours pour les professionnels de l'environnement](#) ↗ afin de se spécialiser dans la qualité de l'air.
- **Autres formations disponibles :**
 - [Site internet SPOC de l'EHESP sur la formation des élus et techniciens](#)
 - [Site internet Pôle ESE](#) ↗
 - [Site internet Action de SERA « l'air et moi »](#) ↗
 - [Guide de l'EHESP sur l'urbanisme favorable à la santé](#) ↗ (PDF)
 - [Site internet BALISES](#) ↗

4.1 Axe Tc – Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

4.1.2 Communication externe dont grand public / **Communication en 2023**

MARS Diffusion du dossier de presse concernant l'approbation du PPA

AVRIL Signature du PPA3 SELF / Présence de différents médias



4.1 Axe Tc – Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

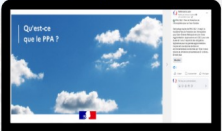
4.1.2 Communication externe dont grand public

/ Communication en 2023 – post approbation

Novembre 2023

Première publication sur les réseaux sociaux

Qu'est-ce que le PPA ?



Préfet de la Loire
19 novembre 2023 · 18

PPA SELF | Plan de Protection de l'Atmosphère pour un Futur Durable

Déjà, un rapide de PPA3 SELF. Il s'agit du troisième Plan de Protection de l'Atmosphère pour Saint-Etienne Métropole et Loire Forez Agglomération. Approuvé en avril 2023, pour une durée de 5 ans, il répond à des obligations réglementaires pour les grandes agglomérations. Ce plan est une réponse sanitaire et environnementale coordonnée par l'Etat. Il vise à réduire les émissions polluantes avec 31 actions réparties en 12 axes, couvrant des secteurs tels que l'industrie, la mobilité, le résidentiel, l'agriculture et les activités tertiaires.

#PPA3SELF #environnement

Pour plus d'informations : https://www.loire.gouv.fr/_Plan_Qu'est-ce-que-le-PPA-Voir-moins

Décembre 2023

Seconde publication sur les réseaux sociaux

Bien allumer son feu



#PPA 3 SELF | Chauffage au bois : bien allumer son feu !

Avec les températures hivernales, de nombreux foyers se chauffent à l'aide de poêles à bois ou de cheminées. L'allumage du feu est une étape cruciale, parfois difficile : il peut produire beaucoup de fumée et être l'une des phases les plus polluantes.

Pour réduire significativement les émissions de polluants, privilégiez l'allumage du feu par le haut.

Découvrez comment faire : <https://bit.ly/31c0FO>

Décembre 2023

Troisième publication sur les réseaux sociaux

Brûler du bon bois !



#PPA 3 SELF | Optez pour les bons combustibles pour votre chauffage au bois !

En cette période hivernale, de nombreux foyers se tournent vers le chauffage au bois. Choisir un bois de qualité, correctement sec et bien stocké est essentiel pour optimiser l'efficacité de votre appareil (poêle à bois, cheminée), réduire les problèmes de dépôts et diminuer les émissions de polluants.

Découvrez les combustibles recommandés : <https://bit.ly/419N3rs>

Janvier 2024

Quatrième publication sur les réseaux sociaux

S'équiper d'un appareil performant !



#PPA 3 SELF | Quel appareil choisir pour votre système de chauffage au bois ?

Pendant cette période hivernale, la puissance, l'efficacité, et les émissions de particules fines sont des critères essentiels à considérer lors de l'acquisition d'un nouvel appareil.

Vous vous demandez comment faire le bon choix ?

Découvrez nos conseils pratiques : <https://bit.ly/3NqTtkM>

Janvier 2024

Publication d'un article sur le site web

« Encadrement du chauffage au bois »



Index d'articles

- Plan de Protection de l'Atmosphère Saint-Etienne-Loire-Foréz
- Qu'est-ce que le "PPA" ?
- Chauffage au bois : Bien allumer son feu
- Chauffage au bois : Brûler du bon bois
- Chauffage au bois : Privilégier l'appareil performant
- PPA : Quel rôle pour les collectivités
- PPA3 SELF : Encadrement du chauffage au bois

Janvier 2024

Cinquième publication sur les réseaux sociaux

Quel rôle pour les collectivités ?



#PPA 3 SELF | Le rôle des collectivités dans la qualité de l'air

Chaque entité territoriale (région, département, intercommunalité commune) contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. Par le biais de leurs compétences en aménagement, urbanisme, mobilité, voirie et circulation, les collectivités jouent un rôle crucial dans la réduction de l'exposition des populations aux polluants atmosphériques.

L'engagement des élus locaux est essentiel dans la mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère (PPA).

4.1 Axe Tc – Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

4.1.2 Communication externe dont grand public

Janvier 2024

Pool presse de présentation de l'état d'avancement des différents chantiers dans le cadre du projet Mobi'LYSE



4.1 Axe Tc– Volet Communication / Élaboration d'un plan de communication

4.1.2 Communication externe dont grand public / Plan de communication 2024

Prévisionnel de publications mensuelles [Réseaux sociaux et SIDE] :

- Février 2024 : les bonnes pratiques d'épandage*
- Mars 2024 : chauffage au bois: entretien de l'appareil*
- Avril 2024 : végétalisation dans les aménagements urbains*
- Mai 2024 : comment faire un bon compost ?*
- Juin 2024 : sensibilisation à la qualité de l'air*
- Juillet 2024 : réduction des émissions en milieu agricole*
- Août 2024 : encourager la conversion des installations de combustible*
- Septembre 2024 : déchets verts: impact et alternative au brûlage*
- Octobre 2024 : écoconduite*
- Novembre 2024 : les émissions atmosphériques liées aux activités agricoles*
- Décembre 2024 : émissions des produits domestiques*

4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »

Arrêtés préfectoraux réglementant l'usage du feu et l'incinération des végétaux datent de 1974 et de 1984.

- La réglementation et les usages ont évolué ;
- Augmentation de la sensibilité du département au risque de feux de forêt ;
- Qualité de l'air / Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé en avril 2023

Étapes de construction :

Concertation préalable à l'écriture :

- Le 8 mars : ONF, SDIS, OFB, ARS, Parc du Pilat
- Le 20 avril : profession agricole : CA et représentants viti, arbo, pépi
- Le 2 juin : ensemble des structures précédentes
- Consultations des partenaires du 09 octobre au 13 novembre 2023
- Consultation du public 24/11/2023 au 18/12/2023 ;
- CODERST le 06/02/2024.

4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »

– Usage du feu --

Interdiction sur l'ensemble du territoire de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts; pour toute personne autre que les propriétaires et occupants de leur chef ;

Il est interdit aux propriétaires et occupants en période rouge.

Les dérogations : feux d'artifice, barbecue, feux festifs, arboricultures, viticulture, apiculture.

Suspension des dérogations : épisode de pollution atmosphérique ; vent fort ; risques exceptionnels incendie.



Période de sensibilité aux feux, DDT 42 (2023)

4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »

– *Brûlage des déchets verts* --

- Déchets verts : **végétaux coupés ou sur pieds**
- **Interdit** en tout temps sur l'ensemble du département de la Loire y compris pour les paysagistes et entreprise d'espace vert (Code de l'environnement)
- Dérogations : sanitaires ; espèces exotiques envahissantes ou nuisibles pour la santé ; situations exceptionnelles (forte pente, obligations légales de débroussaillage, arboriculture, viticulture).
- Suspension des dérogations: pic de pollution atmosphérique, communes pour motifs de sécurité et tranquillité publique.

4.2 Action T 3.1.1 « Réviser les actes réglementaires qui régissent le brûlage des déchets verts »

Communication

- Outils de communication :
- - **Plaquette d'information** grand public, professionnels et communes ;
- - Mise à jour du site de la préfecture <https://www.loire.gouv.fr/> nouvel arrêté, outils de communication (DREAL et DDT) et ressources numériques ;
- **Relais de communication** :
- - journaux ;
- - mobilisation des collectivités sur les moyens de valorisation des déchets verts.



Illustration usage du feu, DDT 42 (2023)

4.3.1 Projet « Appels à territoires cyclables » | Lauréat

Schéma Directeur Cyclable (SDC)

Élaboration d'un SDC : à l'échelle du territoire communautaire en 2021 (*Territoire lauréat de l'AAP Vélos et Territoire - appui de l'ADEME et des CEE*)

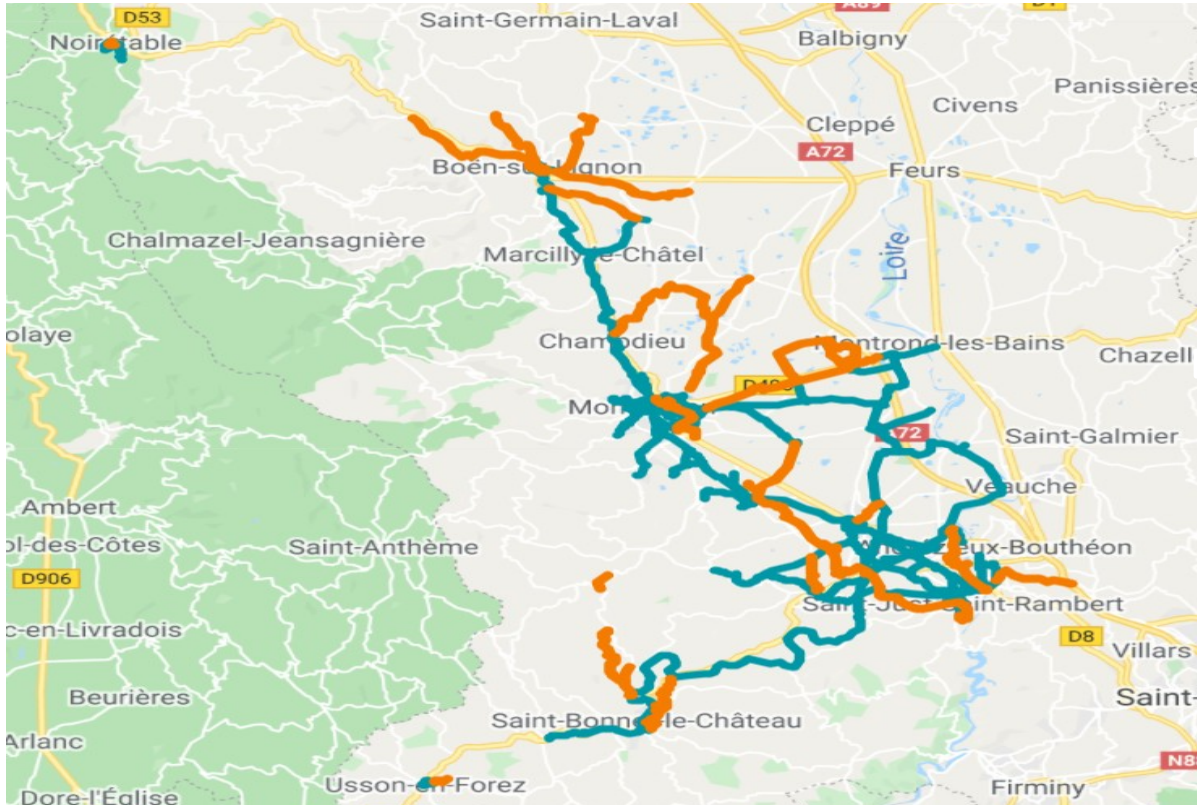
Objectifs du SDC :

- **Garantir un développement cohérent d'un réseau cyclable structurant.**
- **Assurer une intermodalité vélo / transports collectifs,**
- **Concentrer l'investissement communautaire uniquement sur les liaisons cyclables identifiées dans le cadre du SDC et qualifiées de prioritaires**

Finalité : promouvoir l'usage du vélo au quotidien.

4.3 Action MU 1.3.1 « Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA »

4.3.1 Projet « Appels à territoires cyclables » | Lauréat



— Linéaire cyclable prioritaire

— Linéaire cyclable secondaire

FMA - TC : Fonds Mobilités Actives - Territoires Cyclables

- Le FMA – TC est Appel à programmes des services de l'État pour accompagner dans la durée les intercommunalités en territoires peu ou moyennement denses et accélérer la réalisation des aménagements du SDC
- **Septembre 2023 | Dépôt candidature LFa pour obtention d'aide sur 6 ans tel que :**

Coût total du programme	Assiette éligible	Taux de subvention souhaité	Montant de subvention souhaité
2 762 822 €	2 762 822 €	47 %	1 306 411 €

FMA - TC : Fonds Mobilités Actives - Territoires Cyclables

* Janvier 2024 : LFa lauréat du FMA – TC

* Convention financière avec État en cours de finalisation :

- Taux d'aide 50% confirmé
- Durée 6 ans confirmé
- Assiette éligible peut-être plus faible que le montant de la demande initiale

Vélo en quartier, le vélo pour « prendre l'air »

- n° DREAL-2023-144 « ROULEZ-RESPIREZ » :

Le vélo, un atout pour l'environnement. Enjeu des transports GES | NO₂-PM

→ pour l'association : participer au transfert des déplacements vers la mobilité douce et active par le vélo.

- **Année scolaire 2023/2024 :**

Atelier "vélonomie" [144 personnes] ; Vente de vélos réemployés [200] ; Vélo-école pour enfant/parents [204 personnes] + 2 temps forts au coeur du QPV TTBC :

Bourse à vélos ; sensibilisation au réemploi ; animation au "savoir-rouler", ... sur le thème de la qualité de l'air.v

Vélo en quartier, le vélo pour « prendre l'air »

- *Notre partenaire financier à vos côtés est la **Politique de la Ville** [pour la citoyenneté, l'utilité sonore et l'encombrement minimum auprès des habitants du QPV TTBC].*
- *Le travail de sensibilisation est un peu fatiguant ; habitants du quartier pas habitués à ces réflexions.*
- **Conclusion** : *1ère pour notre quartier ; très honorés de lancer ce projet, car nous voyons les effets porteurs de cette initiative auprès des habitants. Travail à long terme.*



4.3 Action MU 1.3.1 « Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA »

4.3.2 Vélo en quartier



Merci !

4.3 Action MU 1.3.1 « Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA »

4.3.3 Actualité du projet



M O B ! L Y S E

Amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne

- COFIL étoile ferroviaire stéphanoise du 30 janvier 2024 : sélection d'une variante de long terme et poursuite des réflexions notamment sur la création de la halte de la Grand'Croix et le développement de la branche Saint-Étienne Montbrison / Boën
- Événement presse du 30 janvier 2024 portant sur la partie ligérienne de la démarche MobiLYSE : bons retours presse.

Échéances à venir :

- *Prochaine réunion du COFIL EFS fin 2024*
- *Prochaine réunion du comité de pilotage global de la démarche MobiLYSe au 1er trimestre 2024*
- *Prochaine réunion du comité stratégique au 2e trimestre 2024*
- *Prochaine réunion du comité de pilotage Ondaine et Gier fin 2024*

4.3 Action MU 1.3.1 « Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA »

4.3.3 Actualité du projet



M O B ! L Y S E

Amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne

Lancement d'un premier volet d'appel à projets d'aménagements cyclables sur le périmètre MobiLYSE en novembre 2023

- Calendrier des projets concernés : travaux entre 2024 et avril 2026
- Budget de 2M€ pour cette première phase d'AAP
- *Décision d'attribution en cours*

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.1 Fonds vert

- Calendrier : interdictions de circulation progressives en 2022, 2025 et 2027 (PL et Véhicules Utilitaires Légers, en fonction de leur classement Crit'Air)

*Le dispositif gouvernemental du « **Fonds Vert** » mis en place depuis 2023 permet d'accompagner les collectivités et EPCI dans le déploiement des ZFE, en finançant des actions visant notamment à favoriser l'adaptation des usagers.*

*Sont notamment **subventionnables** :*

- les études de diagnostic et préalables à la mise en place / à l'extension d'une ZFE, ou portant sur des solutions de mobilité*
- la mise en place de dispositifs d'information et de conseil (campagnes, guichet,...)*
- le déploiement de services numériques (accès à la ZFE, aux aides, report modal,...)*
- les aides à l'utilisation de vélos et l'acquisition de véhicules de transport public périurbains*
- l'achat d'équipements (signalisation,...) et certains aménagements de voirie (IRVE, P+R,...)*

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.1 Fonds vert

*En 2023 dans la Loire, **10 dossiers** ont été déposés au titre de la ligne ZFE du Fonds Vert, par **3 structures porteuses** de projet : Saint-Étienne Métropole (6), Loire-Forez agglomération (3), et la CCI AURA (1)*

*Le montant de ces dossiers s'élevait à **2,87 M€ HT**, pour un montant de subvention demandée de 1,47 M€. Le montant des dossiers éligibles était de 2,56 M€ HT.*

3 dossiers acceptés et notifiés, pour un total de 373,4 k€.

3 dossiers reportés sur l'exercice 2024 (SEM)

4 dossiers pas été accompagnés (dossiers inéligibles ou dont l'impact concret sur les usagers de la ZFE était nul ou résiduel)

Les dossiers subventionnés portent sur l'accompagnement des entreprises de la ZFE, les études de conception d'un pôle d'échanges, et l'organisation d'un salon de l'éco-mobilité

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.1 Fonds vert

Concernant l'exercice 2024 :

Les 3 dossiers reportés sont en cours de bascule pour complément et finalisation de l'instruction,

et un 4^{ème} dossier a été déposé, également par SEM.

Ils représentent un potentiel de **~875 k€ de subvention.**

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.2 ZFE2 - m

- Participation aux webinaires proposés par le ministère et l'ADEME et notamment le comité régional du 26 janvier 2024 avec présentation faite par SEM sur les radars pédagogiques et des dérogations

- 2ème semestre 2023 :

Réalisations par ATMO des études d'extension du périmètre de la ZFE-m avec 6 périmètres analysés et 2 présentés à arbitrage. A noter que tous les axes routiers structurants sont exclus de la ZFEm

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.2 ZFE2 - m

- *1er trimestre 2024 : validation du périmètre étendu (bureau du 7 mars puis conseil communautaire du 28 mars 2024)*
- *2ème semestre 2024 : consultation du public et avis des personnes publiques associées (communes, chambres consulaires...) puis arrêté métropolitain*
- *1er janvier 2025 : Mise en place du périmètre étendu avec application de la ZFEm aux Véhicules utilitaires légers et aux poids lourds (hors transport de personnes) Crit Air 4, 5 et non classés*

4.4 Action MU 2.1 « Mettre en œuvre la ZFE et ses mesures d'accomp.»

4.4.2 ZFE2 - m

Calendrier des commissions Thématiques [CoT]

- *La commission thématique « axes mobilité urbanisme » est planifiée début avril suite à la validation de l'extension du périmètre*
- *La commission thématique « axes résidentiel tertiaire » est également planifiée début avril*

AMI « Diagnostiquer et agir en faveur de la qualité de l'air dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole »

- **Objectifs du projet engagé par DREAL (avec DRAAF) :**

Élaborer un outil de diagnostic qualité de l'air sur les pratiques agricoles dans les exploitations + tester outil avec élèves d'établissements d'enseignement agricole
Plan d'actions

Tester outil sur d'autres établissements ou exploitations en activité

- **Lauréat de cet AMI : campus Agronova (Précieux)**

+ 4 autres établissements

(dont Chervé Noirétable à Roanne)



- **Lancement du projet le 02 février 2024 (fin : septembre 2026)**

4.6 Action RT 1.1 « Interdire l'installation et l'usage de certains appareils de chauffage au bois non performant »

4.6.1 Rappel et contexte

Rappel cadre

- Plan Chauff. Bois intégré au PPA / L 222-6-1 CE
-> Action RT 1.1

Acquisition connaissances (étude préfig° FAB / SEM)

- Périmètre avec FO d'appoint → ensemble des FO.

Aux membres du COPIL :

- / Pré-consultation pour adapter au bilan à date (courriel 19/12/23).
- / Information de lancement de consultation (courriel 11/01/24, pour contribution le cas échéant.

OBJET : Action RT 1.1 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Saint-Étienne – Loire-Foréz
PJ : Extrait du plan d'actions ; Action RT 1.1 et ses trois sous-actions (porteur : UID42-43- Arrêté interpréfectoral n° 2016/0442

Mesdames, Messieurs les membres et représentants en COPIL du PPA3 SELF,

Rappelant ci-dessous le prévisionnel de cadencement annuel des différentes instances et des articulations de sa gouvernance et la date du prochain Comité de pilotage (COPIL du PPA) Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Saint-Étienne – Loire-Foréz seront prochainement communiqués :

Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juill.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc.
	COPIL	CODERST	Série 1 COT						Série 2 COT		CoSP

COPIL : Comité de pilotage ; CoSP : Commission de Suivi du Plan ; CoT : 5 Commissions thématiques

Sans attendre cette échéance, la maîtrise d'ouvrage vous informe du **lancement des travaux relatifs à la sous-action l'usage des foyers ouverts d'appoint** prévoyant initialement la **prise d'un arrêté préfectoral** pour 2023. Cette mesure Chauffage Bois sous la responsabilité de monsieur le préfet de département, encadré pour rappel par [l'article L. 222-6-1](#) de la loi n° 2005-104 du 12 février 2005 relative à l'égalité des territoires et intégré au [plan d'actions du PPA](#). Le présent message vise donc à :

- indiquer l'intention d'élargir le périmètre de l'action à l'ensemble des foyers ouverts (indifféremment principal ou secondaire) considérant les informations tirées de l'étude de préfiguration d'un fonds air bois sur le périmètre de Saint-Étienne (réduction de la sous-action RT 1.1.2 ne ciblant que les chauffages d'appoint constituant des foyers une erreur matérielle). En cas de désaccord, un membre devra en porter motivation sous 15 jours à la maîtrise d'ouvrage par courriel etienne.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

- présenter le calendrier des travaux préalables à la mise à la signature de l'arrêté préfectoral, comprenant notamment la publication sur le projet d'arrêté préfectoral par voie électronique (cf. [l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement](#)) à la semaine du 15 janvier 2024 ; réalisation d'un point d'avancement en COPIL de février 2024 ; passage en CODERST de la sous-action RT 1.1.2 ; abrogation de l'arrêté interpréfectoral n° 2016/0442 (rappelé en PJ) ; publication pour **mise en application en avril 2024** de l'arrêté préfectoral ; laisser le temps à la communication sur ce nouveau cadre (particuliers et professionnels) et à la montée en charge de l'accompagnement localement.

Bien cordialement

Christophe POLGE

Chef de l'Unité interdépartementale Loire Haute-Loire

UIDLHL

2 Avenue Gruner - 42000 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 43 53 40

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

4.6 Action RT 1.1 « Interdire l'installation et l'usage de certains appareils de chauffage au bois non performant »

4.6.2 Point après consultation publique

Consultation publique PVE [12/01>06/02] | Aucune contribution collectée.

Vu les s/actions RT 2.1, et ajustement de périmètre, le projet d'AP comprend :

- * interdiction d'utilisation des foyers ouverts [SEM + 5 c. LFA]*
- * interdiction installation app.chauff.bois de moindre performance [SEM + 5 c. LFA]*
- * obligation pour professionnel installateur d'attester de la conformité.*

Date d'effet unique : 01/04/2025

Étapes à venir :

- CODERST → abrogation AiP 2016 ;*
- Signature de l' AP « intégrateur »*
- Campagne de diffusion/information/communication dans la cadre des **CoT [Tc]** et **[RT]**.*

5. Questions diverses

Dispositifs et accompagnement 2024

- **Dispositifs d'aide à l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires PPA** : Les actions soutenues viseront une réduction de **NO₂**, de particules **PM10, PM2.5** ou **d'O₃**, mais pourront aussi concerner d'autres polluants réglementés (**COVNM, SO₂, HAP**). **Calendrier : jusqu'au 27 septembre 2024**
- **AAP Fond Air Bois** : **Calendrier : 1^{ère} relève le 15 avril 2024 / 2^{ème} relève le 1^{er} juillet 2024**
- **AAP AgriQAir** : expérimentation, évaluation et diffusion des solutions efficaces pour réduire les émissions de NH₃ et/ou de PM 2,5 et PM 10 par l'agriculture. **Calendrier : relève au 21 mai 2024.**

Réseau national Fonds Air Bois (FAB) / Réseau national Zones à Faibles Émissions (ZFE) : Ces **réseaux** sont destinés **aux collectivités ou leurs opérateurs** afin de permettre les échanges et le partage d'expériences et de ressources.

Contacts : Justine PONTVIANNE (justine.pontvianne@ademe.fr) / Maïa Nardelli (maia.nardelli@ademe.fr)

6. Conclusion – synthèse

Prévisionnel COPIL – présentiel : février 2025

Année « N+1 »			« Année N »								
Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc.
	COPIL	CODERST	Série 1 CoT						Série 2 CoT		CoSP

Source : support de présentation à la visioconférence du 08/06/2023.



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité inter-départementale Loire-Haute-Loire

2, avenue Grüner Allée C, 42000 SAINT-ÉTIENNE

Standard : 04 77 43 53 53

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN



Melanie 2 Web

Boîte fonctionnelle dédiée :

ppa-saint-etienne.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr



A2761